

- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 17 Février 2023 -

Lieu : Salle de Délibération de la Mairie de Roura
Heure : 11H10

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Stéfano KANA	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- M. Charles GONCALVES ARNAUD:	Délégué

• **Personnel**

- M. Pascal GIFFARD :	Directeur Adjoint
- Mme Monique ELFORT :	Directrice Adjointe
- M. Nicolas CORALIE :	Responsable CAT
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable CDTLCT
- Mme Rosette LADOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Étaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- M. Pierre DESERT :	Délégué
- M. Randolph JADFARD :	Délégué
- M. Yves VANG :	Délégué

Étaient Absents :

• **Membres :**

- M. Jean-Philippe CHAMBRIER	Délégué
------------------------------	---------

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 22/09/22

II. Rapports

A. Pôle Moyens Généraux

- | | |
|----------------------|--|
| • SMPNRG/PMG/UFR/001 | Mise à jour du RIFSEEP au sein du SMPNRG |
| • SMPNRG/PMG/UFR/002 | Renouvellement Assurance statutaire |

B. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CAT/003 Participation du P.N.R.G au SRDTL 2023.
- SMPNRG/POP/CDLTC/004 Participation du PNRG et à la valorisation des produits aux salons, foires, locaux internationaux

Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 22/09/22

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 4

Les élus adoptent le procès-verbal à l'unanimité des présents.

II/ Rapports

1/ Mise à jour du RIFSEEP au sein du SMPNRG

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) a été instauré au sein du SMPNRG par délibération N°SMPNRG/FRH/0024 le 23/11/2018.

La délibération adoptée concernait uniquement les cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels avaient été promulgués.

Des arrêtés sont parus durant l'année 2021 pour des cadres d'emplois (Ingénieurs en chefs territoriaux, Ingénieurs territoriaux, ...) existants dans les effectifs du PNRG. Il convient de procéder à la mise à jour de cette délibération pour la mise en place de ce régime pour les agents concernés et qui se substituera aux leurs.

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide et adopte la mise à jour du RIFSEEP.

2/ Renouvellement de l'assurance statutaire

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Guyane (SMPNRG) était adhérent au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion échu au 31/12/2022.

Ce dernier a renouvelé son contrat groupe d'assurance statutaire pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2025.

L'offre de la Société CNP ASSURANCES a été retenue à l'issue de la consultation.

Le SMPNRG est éligible à la souscription au contrat groupe même s'il n'a pas participé à la consultation. En effet, toute collectivité ou établissement public employant jusqu'à 50 agents CNRACL peut entrer dans le contrat groupe en cours d'exécution.

Il lui appartient maintenant de se prononcer sur les garanties proposées par l'assureur, sur les garanties souhaitées, ainsi que pour la convention de participation aux frais de gestion du contrat groupe déléguant au Centre de gestion des missions de suivi du contrat d'assurance pour le compte du SMPNRG.

Les garanties et taux proposés par l'assureur, sont les suivants :

PERSONNELS CONCERNES	RISQUES CONCERNES	TAUX DE LA MASSE SALARIALE ASSUREE (FRAIS DU CENTRE DE GESTION EXCLUS)
AGENTS CNRACL	Tous risques (Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maternité/Paternité/Adoption, Longue maladie/longue durée, Incapacité de travail -maladie ordinaire- avec franchise 10 jours)	Taux de 4,39 % de la masse salariale assurée
AGENTS IRCANTEC	Tous risques (Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maternité/Paternité/Adoption, Grave maladie, Incapacité de travail - maladie ordinaire- avec franchise 10 jours)	1,50 % de la masse salariale assurée

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide le renouvellement de l'assurance statutaire et l'adhésion à l'assurance de groupe du Centre de Gestion.

3/Participation du P.N.R.G au SRDTL 2023

Rapport présenté par M. CORALIE

Le Parc naturel régional de la Guyane, au regard de ses missions 3 et 4 : contribuer au développement économique et expérimenter, animer et promouvoir, participera au Salon régional du tourisme et des loisirs de Guyane.

Cette manifestation se déroulera du 15 au 19 Mars 2023. Les dépenses prévisionnelles sont à hauteur de 10 469,00€ (dix mille quatre cent soixante neuf euros), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après. Ainsi, le SMPNRG dispose d'un dispositif de pilotage de ses actions en concordance avec ce que prévoit la charte du Parc naturel régional de la Guyane. Ce qui permet à toute l'équipe du Parc de les déployer dans un calendrier partagé et connu d'avance.

Il est proposé l'acquisition de casque Visio 3D afin de proposer aux visiteurs de découvrir la Commune de Ouanary via un film.

Budget prévisionnel

Poste de dépenses	Montant
Frais de décoration et agencement	3 500,00€
<i>Cocktail remise des prix villes et villages fleuris</i>	<i>1 300,00€</i>
<i>Achat Casque Visio 3D et mise en œuvre dispositif d'animation</i>	<i>3 000,00€</i>
Outils de communication (Sacs, Goodies)	2 000,00€
Location stand	669,00 €
TOTAL	10 469,00€

Les élus sont invités à se prononcer.

Mme MACHICHI-PROST : est ce que le volet touristique est abordé dans le film ?

M. CORALIE : Le fil conducteur du film est d'impulser le grand public à visiter la commune. Dès lors que les élus auront arrêté leurs décisions, il aura matière à définir les thématiques qui seront abordées dans le film.

M. LEBA : Tous les acteurs seront ils associés, y compris la Mairie de Ouanary ?

M. CORALIE : tous les acteurs seront associés.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide la participation du PNRG au STLG 2023 et approuve le Budget Prévisionnel de l'action de 10 469,00 €.

4/ Participation du PNRG et à la valorisation des produits aux salons, foires, locaux internationaux

Rapport présenté par Mme JEAN-CHARLES

Dans le cadre de ses missions de valorisation du patrimoine rural de son territoire, et de la dynamique initiée avec les producteurs et acteurs du territoire des Savanes, le Parc naturel régional de la Guyane porte un projet visant à favoriser la participation des producteurs du territoire des Savanes aux salons et foires internationaux.

Aussi, certains frais de transport, de déplacements et de stands seront financés en partie sur la convention « Valorisation et promotion des produits locaux aux salons et foires locaux et internationaux » au titre du Programme LEADER des Savanes porté par la CCDS.

Trois actions principales seront mises en place sur l'année 2023 :

Action 1 - Participation au Salon International de l'agriculture (SIA) 2023 – 3 producteurs, 2 agents PNRG, 1 élu PNRG.

Action 2 - Participation à la Foire de Paris (FDP) 2023 - 6 producteurs, 3 agents PNRG, prise en charge des frais de déplacement (transport (métro, taxi), hébergements et de restauration) uniquement pour les agents, 1 élu PNRG.

Action 3 - Participation au Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane :

Prise en charge d'un stand pour 5 producteurs

Les dépenses prévisionnelles sont à hauteur de 89 863,50€ (quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-trois euros et cinquante centimes), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Une partie des dépenses du projet est éligible au programme LEADER des Savanes. Toutefois le SMPNRG devra faire l'avance des frais. Un autofinancement du PNRG sera nécessaire pour les frais complémentaires pour l'action 1 : SIA 2023 (frais de missions 1 agent et 1 élu PNRG, transport marchandises) et l'action 2 : Foire de Paris 2023 (frais de missions 1 agent et 1 élu PNRG, transport marchandises).

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. FERREIRA : Le dossier de demande a-t-il été déposé ?

M LOUIS-ALEXANDRE : Le dossier a été déposé.

M. FERREIRA, invite l'élu qui souhaite participer à faire acte de candidature.

Après discussion entre élus, M. KANA se propose, puis Mme MACHICHI-PROST. Leur participation sera en alternance, l'objectif étant qu'un élu soit présent, notamment pour la Journée Guyane.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical approuve le rapport modificatif relatif à la participation du PNRG et à la valorisation et promotion des produits des savanes aux salons, foires locaux et internationaux. Et valide les dépenses prévisionnelles conformément au budget prévisionnel relatif à la participation du PNRG et à la valorisation et promotion des produits des savanes aux salons, foires locaux et internationaux.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12H10.

APPROUVE AU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2023